



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

---

---

Le jeudi 27 avril 1989

Vol. 30 - No 104

**Président : M. Pierre Lorrain**

---

**QUÉBEC**

# Débats de l'Assemblée nationale

## Table des matières

### Affaires courantes

Présentation de projets de loi	
Projet de loi 119 - Loi modifiant la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusement	5281
M. Michel Gratton	5281

### Dépôt de documents

Correspondance entre la ministre de l'Environnement et le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)	5281
Rapports annuels du Conseil de la science et de la technologie	5281
Rapport annuel de la Régie de l'assurance-dépôts	5281

### Dépôt de pétitions

Que des fonds additionnels soient accordés à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)	5281
--	------

### Questions et réponses orales

La légalité d'une taxe de vente fédérale prélevée au Québec	5282
Financement et développement des services de garde	5284
Crédits accordés au BAPE par le Conseil du trésor	5285
Moyens de pression des infirmières et situation dans les hôpitaux	5287
Réaction des athlètes québécois aux Jeux de la francophonie	5289
Le dossier du poisson avarié de Provigo	5290

### Avis touchant les travaux des commissions

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	5291
---	------

### Motions sans préavis

Motion proposant de souligner la contribution des travailleuses et des travailleurs au développement de la société québécoise	5291
M. Yves Séguin	5291
M. Jean-Pierre Jolivet	5292

### Ajournement

5293

Abonnement: 70 \$ par année pour les débats de la Chambre  
250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires  
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:  
Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28  
Québec, (Québec)  
G1R 5E6 tél. 418-643-2754

Courier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0709-3632

Le jeudi 27 avril 1989

(Quatorze heures sept minutes)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!  
Un moment de recueillement.  
Veuillez vous asseoir.

Nous allons procéder aux affaires courantes.  
Déclarations ministérielles.  
Présentation de projets de loi. M. le leader  
du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, je vous  
prierai d'appeler l'article a, s'il vous plaît.

Projet de loi 119

Le Président: À l'article a au feuillet, cet  
après-midi, M. le ministre du Revenu présente le  
projet de loi portant le numéro 119, Loi modi-  
fiant la Loi sur les loteries, les courses, les  
concours publicitaires et les appareils d'amuse-  
ment. M. le ministre du Revenu... En son nom,  
M. le leader du gouvernement. Si vous le per-  
mettez!

M. Michel Gratton

M. Gratton: Oui, M. le Président, au nom  
du ministre du Revenu, je voudrais dire que ce  
projet de loi a pour objet de modifier la Loi sur  
les loteries, les courses, les concours publicitaires  
et les appareils d'amusement, notamment  
quant au remplacement d'un membre de la Régie  
des loteries et courses du Québec, quant au  
quorum et à la présidence des séances de la  
régie et quant à son pouvoir d'enquête.

Le Président: Est-ce que l'Assemblée  
accepte de se saisir du projet de loi portant le  
numéro 119, M. le leader de l'Opposition?

M. Gendron: Adopté.

Le Président: Adopté. Est-ce qu'il y a  
d'autres présentations de projets de loi, M. le  
leader du gouvernement?

M. Gratton: Non, M. le Président.

Le Président: Dépôt de documents. Mme la  
ministre de l'Environnement et vice-première  
ministre.

Correspondance entre la ministre de  
l'Environnement et le président du BAPE

Mme Bacon: M. le Président, tel que je l'ai  
dit hier en cette Chambre, je dépose ici l'échan-  
ge de correspondance avec le président du  
Bureau des audiences publiques.

Le Président: Documents déposés. Toujours  
à l'étape du dépôt de documents, M. le ministre  
de l'Enseignement supérieur et de la Science. M.

le leader du gouvernement, en son mon.

Rapports annuels du Conseil de la  
science et de la technologie

M. Gratton: M. le Président, au nom de mon  
collègue, je voudrais déposer trois rapports.  
D'abord le rapport annuel 1987-1988 du Conseil  
de la science et de la technologie; ensuite, le  
rapport annuel 1986-1987 du Conseil de la  
science et de la technologie. Je les ai faits à  
l'inverse, M. le Président. Finalement, le premier,  
le rapport annuel 1985-1986 du Conseil de la  
science et de la technologie.

Le Président: Les rapports annuels de M. le  
ministre de l'Enseignement supérieur et de la  
Science sont maintenant déposés.

M. le ministre délégué aux Finances et à la  
Privatisation.

Rapport annuel de la Régie  
de l'assurance-dépôts

M. Fortier: M. le Président, H me fait  
plaisir de déposer le rapport annuel de la Régie  
de l'assurance-dépôts du Québec pour l'année  
financière se terminant le 31 décembre 1988.

Le Président: Document déposé. Est-ce qu'il  
y a d'autres dépôts de documents?

Dépôt de rapports de commissions.

Dépôt de pétitions. Mme la députée de  
Chicoutimi, en autant que vous ayez le consen-  
tement. Elle n'est pas conforme. Est-ce qu'il y a  
consentement, M. le leader du gouvernement?

M. Gratton: Oui, M. le Président.

Le Président: Alors, Mme la députée de  
Chicoutimi, votre pétition.

Que des fonds additionnels  
soient accordés à l'OPHQ

Mme Blackburn: Merci, M. le Président. Je  
dépose l'extrait d'une pétition adressée par 1580  
pétitionnaires, principalement du comté de  
Chicoutimi et de la région. Les faits invoqués  
sont les suivants: Attendu que, depuis le 26  
septembre dernier, toute demande d'aide maté-  
rielle adressée à l'Office des personnes han-  
dicapées du Québec n'a pas été traitée, faute de  
fonds, attendu que le principe de compensation  
des coûts engendrés par des déficiences a été  
reconnu par le Conseil du trésor en juin 1988,  
attendu que les principes d'intégration et de  
maintien dans le milieu servant de base au  
développement des services et de programmes et  
attendu qu'au 31 janvier, l'Office des personnes  
handicapées du Québec a, pour le Saguenay-Lac-  
Saint-Jean, une liste d'attente de 625 dossiers  
**d'aide matérielle. L'intervention réclamée se**

résume ainsi: Que l'Office des personnes handicapées du Québec obtienne du gouvernement l'octroi de fonds additionnels lui permettant d'exercer son rôle palliatif.

**Le Président:** Mme la députée de Chicoutimi, votre pétition est maintenant déposée.

Est-ce qu'il y a d'autres dépôts de pétitions?

Cet après-midi, il n'y aura pas d'intervention portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur une question de fait personnel. Je suis prêt à reconnaître immédiatement le premier des intervenants à la période de questions. En première principale, M. le chef de l'Opposition.

### QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

#### La légalité d'une taxe de vente fédérale prélevée au Québec

**M. Chevette:** Merci, M. le Président. Depuis deux jours, l'actuel ministre des Finances, le ministre de la Justice et le premier ministre du Québec s'interrogent, puisqu'ils ont tous les trois une formation juridique, sur la légalité ou la non-légalité pour le gouvernement central de percevoir ou d'imposer des taxes au Québec. Je les référerai à l'article 91.3° de la constitution canadienne qui se lit comme suit: "Les pouvoirs du Parlement fédéral. Le prélèvement de deniers par tout mode ou système de taxation." Leur formation juridique a sans doute contribué à une clarification immédiate de ce texte aussi court et aussi limpide.

Là où ma surprise est grande - c'est vrai que je suis surpris - c'est comment il se fait qu'au moment où il y a une fuite du budget du gouvernement fédéral, qu'on apprend que, dorénavant, ce sont les travailleurs et les employeurs québécois qui feront seuls et uniquement les frais de l'assurance-chômage, quand on apprend que les services de garde, les projets de garderies, les plans de garderies, les programmes fédéraux, c'est coupé, quand on apprend que, dorénavant, quelqu'un qui se construira une maison neuve au Québec de 100 000 \$ aura à payer 9 % de taxe, plus 9 % des frais de son notaire, M. le Président, on voit le premier ministre du Québec, le ministre de la Justice, le ministre des Finances, tous trois avec une formation juridique, s'interroger sur la légalité éventuelle de tout cela. On se demande et à bon droit ce qu'ils ont fait depuis deux ans, alors que, depuis deux ans, le fédéral transige avec les provinces pour se partager les champs de taxation? Pourriez-vous nous dire qu'est-ce que vous faisiez? La cigale et la fourmi pourraient vous permettre de répondre.

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** La cigale ou la fourmi.

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** M. le Président, le chef de l'Opposition s'est transformé cet après-midi en expert constitutionnel. Je pense que c'est pertinent de le faire à la suite du budget de M. Wilson. Je crois encore une fois qu'il n'a pas écouté ce que le ministre responsable ou le ministre des Finances ou moi-même avons pu dire sur cette question. C'est que nous avons dit que, tant que nous ne connaissons pas les modalités de la taxe, je pense que, dans la constitution, on retrouve l'affirmation que les provinces doivent avoir les pouvoirs pour assumer leurs responsabilités constitutionnelles. Alors tant qu'on n'a pas les modalités de la taxe de vente, à ce moment-là, on ne peut pas conclure d'une façon définitive.

C'est dans ce contexte que j'ai répondu que le ministre de la Justice a répondu. Je comprends que le chef de l'Opposition attendait le budget. M. Parizeau disait lui-même, dans une interview à la télévision, il y a quelques semaines, qu'il attendait avec trépitation le budget de M. Wilson, sachant qu'il serait très difficile et très dur. Lui, ça lui donnait un sentiment de trépitation, alors que, nous, on a un sentiment de sympathie, quand même, pour les contribuables québécois. Alors, je dis au chef de l'Opposition que c'est tout simplement, pour nous, une question d'avoir une information entière avant de nous prononcer d'une façon définitive. Je demanderais au ministre de la Justice, qui est l'un des experts les plus réputés au monde et au Canada sur ces questions, de compléter ma réponse.

**Le Président:** M. le chef de l'Opposition, en additionnelle. À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Chevette:** M. le Président, dois-je comprendre que le premier ministre a l'intention de ne rien faire tant et aussi longtemps que le fédéral, pour ratifier ses mesures budgétaires, ne déposera pas sa loi au Parlement fédéral? Si je dois comprendre cela, M. le Président, comment peut-il m'expliquer que, depuis deux ans, le fédéral a discuté sur le scénario, a discuté sur les objets de taxation? Parce qu'on sait qu'il est coutume, dans les conférences des ministres des Finances, de discuter sur les champs de taxation pour ne pas avoir à chevaucher, provincial et fédéral, sur les mêmes champs de taxation. Comment se fait-il que, même plus à deux jours, mais au moment où il y a même eu une fuite, le gouvernement québécois n'avait pas préparé sa réplique politique à ce qu'il voit venir depuis deux ans? Est-ce qu'on n'est pas en droit d'être déçus de constater qu'à toutes fins utiles, par votre silence, par votre inaction, vous avez contribué à faire taxer les Québécois?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** C'est toujours le même tintamarre du chef de l'Opposition. Ce que je veux dire, M. le Président, ce que je dis, ce que le ministre des Finances a dit, c'est que des représentations ont été faites. J'ai donné des exemples, notamment dans le cas de la péréquation. Nous avons protesté relativement à la péréquation. J'ai fait plusieurs représentations de mon côté sur des dossiers particuliers, avec la collaboration de mes collègues évidemment, comme dans les cas de l'agence spatiale, de General Motors, de Pétromont, du développement régional. On pourrait donner toute une liste de représentations qui ont été faites par le gouvernement du Québec. Nous les avons faites et le ministre des Finances les a faites, lui-même, en collaboration avec tous ses collègues. Alors, je ne crois pas que le chef de l'Opposition soit d'aucune façon justifié de faire le moindre reproche crédible au gouvernement dans la défense des intérêts du Québec.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

**M. Chevette:** M. le Président, est-ce concevable - on verra qui est le plus crédible? - que trois hommes de droit, trois hommes qui ont une formation juridique, qui représentent les intérêts du Québec depuis deux ans, qui sont au courant que le gouvernement central... Ils savent très bien que le gouvernement fédéral veut imposer une taxe aux Québécois. On a discuté de scénarios, on a discuté d'hypothèses, et jamais on n'a compris, dans la bouche du premier ministre du Québec, que celui-ci était diamétralement opposé à l'intrusion, par exemple, du fédéral dans certains champs de taxation. Jamais il ne nous a dit, par exemple, que le fédéral ne devrait pas toucher à une taxe sur les maisons neuves en construction, et encore moins sur les services. Il s'est contenté de dire qu'il recherchait une explication juridique des choses. Est-ce que le premier ministre, s'il veut qu'on le prenne au sérieux, s'il veut qu'on le considère qu'il est crédible, peut nous dire quelles ont été les représentations directes par rapport aux objets de la fuite? Est-il d'accord avec le fait que les services de garde disparaissent? Est-il d'accord avec le fait que les travailleurs québécois et les employeurs québécois paient dorénavant toute la question de l'assurance-chômage? Est-il d'accord que, dorénavant, les maisons neuves soient taxées à 9 %? Une maison de 100 000 \$, 109 000 \$, plus 9 % sur les frais de notaire. Est-il d'accord avec tout ça, au lieu de s'interroger sur le juridique? Le Québécois va vous croire si vous montrez que vous êtes capable de le défendre.

**Le Président:** M. le premier ministre.

(14 h 20)

**M. Bourassa:** Je dois répéter encore les mêmes réponses parce que le chef de l'Opposition dit qu'il n'a pas compris. Ce n'est pas parce qu'il

n'a pas compris que personne ne l'a fait; au contraire, si je puis dire.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Bourassa:** M. le Président, le ministre des Finances, il y a quelques instants encore, a exprimé le point de vue du gouvernement. Le chef de l'Opposition parle sans connaître les faits. J'ai donné toute une série de représentations qui ont été faites auprès du gouvernement fédéral en ce qui a trait à des aspects techniques sur le plan constitutionnel. Je vais demander au ministre responsable, le ministre de la Justice, de tenter d'éclairer le chef de l'Opposition en lui souhaitant bonne chance.

**Le Président:** M. le ministre de la Justice, c'était une additionnelle. Brièvement, s'il vous plaît, M. le ministre de la Justice.

**M. Rémillard:** M. le Président...

**Le Président:** À l'ordre! M. le ministre, brièvement.

**M. Rémillard:** ...depuis deux ans nous préparons tous les éléments nécessaires pour étudier le partage des responsabilités du Québec et du gouvernement fédéral en matière de taxation. Nous sommes prêts, nous avons tous les éléments en main, cependant, M. le Président, nous n'avons pas les modalités d'application de cette taxe. Cependant, aujourd'hui nous pouvons dire qu'il est faux de prétendre que le fédéral a une compétence illimitée en matière de taxation. Bien sûr qu'il y a cet article 91.3°, auquel se référerait le chef de l'Opposition et qui parle de la capacité de taxation très large du gouvernement fédéral. Cependant, à l'article 92 de la constitution, qui détermine les compétences des provinces, on mentionne bien, au paragraphe 2, que les provinces ont compétence en matière de taxation directe. Or, il s'agit là d'un élément fondamental pour garantir l'autonomie des provinces et pour leur permettre d'exercer leurs juridictions, lesquelles sont comprises dans l'article 92 et dans d'autres points, d'autres éléments que nous retrouvons dans la constitution.

En conclusion, nous sommes à voir les différentes possibilités. Nous devons attendre les modalités de la taxe. Mais je peux vous dire une chose: nous allons prendre tous les moyens nécessaires pour faire respecter les droits du Québec en matière de taxation et pour assurer l'autonomie de la province.

**Le Président:** M. le député de Bertrand, en additionnelle.

Des voix:...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! M.

le député de Bertrand, vous avez la parole.

**M. Parent (Bertrand):** Maintenant que le contenu du discours sur le budget fédéral est connu, est-ce que le ministre des Finances du Québec peut nous dire quand H entend livrer à cette Chambre le discours tant attendu au Québec?

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Levesque:** M. le Président, le député de Bertrand peut être assuré qu'il sera parmi les premiers à être informé des intentions du gouvernement. Nous avons toujours agi avec courtoisie. Nous avons toujours accordé au député de Bertrand l'attention la meilleure afin qu'il puisse être renseigné de première main et en mesure de critiquer de la façon la plus objective possible le budget du ministre des Finances. Et voilà!

**Le Président:** M. le député de Bertrand, toujours en additionnelle.

**M. Parent (Bertrand):** Je pense que le ministre des Finances a mal compris. M. le ministre, la question était: Quand?

**Une voix:** Quelle date?

**Des voix:** Quand? When?

**M. Parent (Bertrand):** M. le Président, est-il possible que le ministre des Finances donne au moins un avis à cette Chambre une semaine à l'avance, ce qui serait convenable, pour dire quand il a l'intention de divulguer le contenu de son budget après ce qui s'est passé hier à Ottawa?

**Le Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Levesque:** M. le Président, si je me fais sur ce qui s'est passé hier à Ottawa, l'avis ne serait pas long.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! J'aimerais reconnaître Mme la députée de Maison neuve.

**M. Garon:** Il se rappelle 1987!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la députée de Maison neuve, en principale?

**Mme Harel:** Oui. M. le Président.

**Le Président:** En principale. À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la députée de Maison neuve, en principale.

### Financement et développement des services de garde

**Mme Harel:** Oui, M. le Président. Après avoir annoncé, la veille des élections, la participation record de 4 000 000 000 \$ au développement des services de garde, Ottawa vient maintenant de se désister. Généreuse avec l'argent présumé d'Ottawa, la ministre déléguée à la Condition féminine annonçait, en novembre dernier, l'injection de 513 000 000 \$ sur trois ans et un plan de développement pour cinq ans. Aux nombreuses questions de l'Opposition, jusqu'à maintenant, la ministre n'a confirmé que les crédits de cette année. Qu'en sera-t-il pour les deux prochaines années de financement et les quatre prochaines années de développement? La ministre confirme-t-elle la réalisation du plan de développement qu'elle a déjà annoncé au nom de son gouvernement ou s'imagine-t-elle que les Québécoises peuvent se satisfaire une deuxième fois d'une annonce qui serait faite et qui pourrait être changée après les élections?

**Le Président:** Mme la ministre déléguée à la Condition féminine et ministre de l'Immigration.

**Mme Gagnon-Tremblay:** M. le Président, je pense qu'on ne peut pas cacher notre déception à la suite de la décision du gouvernement fédéral d'abandonner son programme, qui avait été annoncé d'ailleurs et qui avait été adopté en troisième lecture à la Chambre des communes. L'inquiétude qu'on avait lorsque le gouvernement fédéral avait annoncé son projet, c'était qu'on avait demandé à cette époque au gouvernement de ne pas se désengager après les sept ans du programme prévu. Et, malheureusement, ce qu'on constate aujourd'hui, c'est que, sept mois après, on se désengage même avant que le programme soit en vigueur. Quant aux répercussions que ça pourrait avoir, je rencontrerai mes collègues au cours des prochains jours pour évaluer justement l'importance que cette décision du gouvernement fédéral pourrait avoir sur notre politique.

**Le Président:** Mme la députée de Maison neuve, en additionnelle.

**Mme Harel:** M. le Président, Mme la ministre déléguée à la Condition féminine s'engage-t-elle, au moins, à toujours confirmer que sera comblé, pour cette année, le manque à gagner de manière à ne pas pénaliser les parents, les enfants et les éducatrices des garderies?

**Le Président:** Mme la ministre déléguée à la Condition féminine et ministre de l'Immigration.

**Mme Gagnon-Tremblay:** M. le Président, il est illusoire de croire que cette annonce du gouvernement fédéral d'abandonner son programme n'aura pas d'impact sur les services de garde au Québec pour l'avenir. Cependant, jusqu'à

maintenant, nous avons toujours agi en gouvernement responsable et nous continuerons à le faire pour l'avenir.

Le Président: Mme la députée de Maison-neuve, en additionnelle.

Mme Hard: M. le Président, après avoir joué "Perrette et le pot au lait", c'est trop peu comme réponse. La ministre s'engage-t-elle à combler le manque à gagner cette année, de manière à garantir aux parents qui profitent des services de garderies et aux éducatrices ce qui avait déjà été annoncé par le gouvernement? Et est-il vrai que, dans le tableau des mesures de restriction des dépenses annoncées dans le budget fédéral, la réduction de 175 000 000 \$ pour cette année, de 195 000 000 \$ pour l'an prochain réduirait la contribution d'Ottawa en deçà de ce qu'elle était, puisqu'elle ne serait réservée qu'aux services existants et le partage ne serait plus là pour le développement?

Le Président: Mme la ministre déléguée à la Condition féminine.

Mme Gagnon-Tremblay: M. le Président, comme je l'ai mentionné, nous avons toujours agi en gouvernement responsable. Il nous faut tout de même quelques jours pour voir l'impact de ces différentes mesures. Il y a une volonté du gouvernement d'offrir à l'ensemble des Québécois et des Québécoises des services de garde, non pas seulement aux femmes du Québec, mais bien aux parents québécois. Dans ce sens, je pense que, jusqu'à maintenant, le fait d'avoir investi tout près de 40 000 000 \$ au cours des trois dernières années augure bien pour l'avenir.

Le Président: Je vais reconnaître la troisième principale cet après-midi. Je vais reconnaître maintenant M. le député de Shefford. M. le député de Shefford, en principale.

Crédits accordés au BAPE  
par le Conseil du trésor

M. Paré: Merci, M. le Président. À la suite des informations voulant que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement n'ait pu encore commencer son enquête à cause d'un manque d'argent et aussi, selon l'information que nous avons, laquelle est confirmée dans une lettre que le ministre vient de déposer, aujourd'hui, parce que le président actuel, M. Victor Goldbloom veut cacher la vérité aux Québécois sur les dangers réels des produits dangereux au Québec, comment la ministre de l'Environnement peut-elle nous expliquer que le BAPE n'ait pas obtenu du Conseil du trésor les crédits nécessaires, alors que c'est elle-même qui a signé la demande et, qu'en plus, elle est membre du Conseil du trésor?

Le Président: Mme la ministre de l'Environnement.

Mme la ministre de l'Environnement.

Mme Bacon: L'information du député de Shefford n'est pas exacte. J'ai été remplacée par M. Vallerand pendant que j'ai les deux ministères. C'est votre information pour aujourd'hui. M. le Président, nous avons dit - je le répète et le répète à nouveau - au président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement...

Le Président: Mme la ministre de l'Environnement. Mme la ministre de l'Environnement.

Mme Bacon: Aimerez-vous avoir la réponse?

Le Président: M. le député de Lévis, s'il vous plaît! M. le député de Lévis.

Mme Bacon: Si on veut bien écouter la réponse, M. le Président, j'aimerais dire que... (14 h 30)

Le Président: Mme la ministre de l'Environnement.

Mme Bacon: ...nous avons informé le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de se rendre au Conseil du trésor défendre son budget ou la demande de budget qu'il nous faisait pour pouvoir remplir le mandat qui lui avait été confié le 19 décembre dernier. Le président du BAPE ne s'est pas rendu au Conseil du trésor pour défendre son mandat. Habituellement, lorsqu'on confie des sommes à un organisme et qu'il les épuise, sH sent le besoin, s'il juge qu'il est nécessaire de revenir auprès du Conseil du trésor, H le fait. Il ne s'est pas présenté une première fois. Le Conseil du trésor a rendu une décision. C'est à lui maintenant d'en discuter avec le Conseil du trésor.

Le Président: M. le député de Shefford, en additionnelle.

M. Paré: Comme membre du Conseil du trésor, si vous étiez convaincue de l'utilité de cette enquête, au lieu de la repousser toujours, comment expliquez-vous que vous ne soyez pas capable de la défendre?

Le Président: Mme la ministre de l'Environnement. Mme la ministre de l'Environnement.

Mme Bacon: M. le Président, j'ai toujours pensé que les présidents d'organismes étaient capables de se défendre auprès du Conseil du trésor et qu'ils n'avaient pas besoin qu'on les prenne par la main. J'ai signé...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

Mme Bacon: ...voulez-vous avoir la réponse?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, sH vous plaît!

**Une voix:** Ne vous choquez pas!

**Mme Bacon:** Non, pas avec lui!

**Le Président:** Mme la ministre de l'Environnement, s'il vous plaît.

**Mme Bacon:** M. le Président, je pense que le député de Joliette est mal placé pour me dire de ne pas me fâcher.

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**Mme Bacon:** M. le Président, ce dossier-là est sérieux et je ne voudrais pas que l'Opposition le prenne à la légère.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Mme Bacon:** Quand un président d'organisme fait une demande de budget, c'est sûr que cette demande est entérinée par le ministre responsable de l'organisme, mais le président ou la présidente de l'organisme est capable de se rendre lui-même ou elle-même au Conseil du trésor, d'expliquer sa demande, de la défendre et de recevoir les recommandations du Conseil du trésor et, s'il n'est pas d'accord avec les recommandations, d'en discuter avec le Conseil du trésor, ce qui n'a pas été fait dans le cas du président du Bureau des audiences publiques.

**Le Président:** M. le député de Shefford, toujours en additionnelle.

**M. Paré:** À la suite de la lettre du 12 avril de M. Victor Goldbloom, qui fait preuve d'irresponsabilité, d'inconscience et de soumission inacceptable, est-ce que la ministre est prête à répondre favorablement à la demande d'hier de l'Opposition qui est également une demande de la Société pour vaincre la pollution, l'Union québécoise pour la conservation de la nature, de remplacer M. Goldbloom dans les meilleurs délais afin que l'enquête puisse commencer le plus rapidement possible.

**Le Président:** Mme la ministre de l'Environnement.

**Mme Bacon:** M. le Président, je fais confiance au jugement du président du Bureau des audiences publiques, à savoir s'il est capable ou non de continuer son mandat.

**Des voix:** Ah!

**Le Président:** Toujours en additionnelle, M. le député de Shefford.

**M. Paré:** La ministre déclarait hier, et je cite: "J'aimerais dire au député de Shefford que le BAPE est un organisme indépendant. Je pense qu'il doit savoir ça. Il doit demeurer indépendant.

Ce n'est pas au ministère à dicter les faits et gestes du BAPE\* À la suite de cette déclaration, comment la ministre peut-elle justifier de réclamer du BAPE de connaître les étapes d'exécution, les méthodes utilisées et l'échéancier de travail?

**Le Président:** Mme la ministre de l'Environnement.

**Mme Bacon:** Non-ingérence ne veut pas dire Indifférence, M. le Président.

**Des voix:** Ah!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Mme Bacon:** Je pense qu'il est normal de connaître d'un président d'organisme son plan de travail, ses échéanciers, quand il va commencer ses audiences publiques et quand il les aura terminées. C'est normal qu'on le demande. On ne fait pas une ingérence en demandant à un président d'organisme son échéancier de travail dans un mandat qu'il a reçu du ministre. C'est normal qu'on l'ait fait. Je ne vois pas d'ingérence dans ce dossier-là.

**Le Président:** M. le député de Shefford, en additionnelle.

**M. Paré:** Comment la ministre peut-elle qualifier ce paragraphe que je vais lui lire d'une lettre qu'elle adressait elle-même à M. Goldbloom? Est-ce de l'ingérence ou de l'indifférence d'écrire à un président d'organisme en lui disant ceci: "Quant au premier volet relatif aux technologies d'élimination des déchets dangereux..."

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!  
Allez, M. le député de Shefford.

**M. Paré:** "Quant au premier volet relatif aux technologies d'élimination des déchets dangereux, je me réserve certaines précisions ultérieures, lesquelles pourraient dépendre des résultats de l'enquête sur les événements de Saint-Basile-Je-Grand."

**Le Président:** Mme la ministre de l'Environnement.

**Mme Bacon:** M. le Président, il est normal d'attendre les résultats de l'enquête de Saint-Basile pour savoir si on doit élargir le mandat du BAPE avant qu'il commence ses audiences publiques. C'est normal. Je ne pense pas que ce soit de l'ingérence de la part de la ministre. Au contraire. Je pense que c'est assumer ses responsabilités à la lumière du rapport qui nous sera fait après Saint-Basile, à savoir si on doit, à ce moment-là, élargir le mandat du Bureau d'audiences publiques. Il a reçu un mandat mais s'il est nécessaire de l'élargir, on l'élargira à ce mo-

ment-là. Je pense que c'est tout à fait normal d'agir comme ça. Ce serait ne pas prendre mes responsabilités de ne pas le faire.

Le Président: Mme la députée de Chicoutimi.

M. Chevette: M. le Président. La ministre a eu à remplacer dernièrement...

Le Président: Je m'excuse, madame. M. le chef de l'Opposition, en additionnelle.

M. Chevette: Avez-vous fini?

Le Président: En additionnelle, M. le chef de l'Opposition.

M. Chevette: Oui. Merci, M. le Président. La ministre peut-elle expliquer si, dans son souci et son désir d'en arriver toujours à avoir un BAPE neutre, elle considère que des nominations telles, par exemple, celle d'un chef de cabinet d'un ex-ministre, un employé même du ministère qui a à juger les gestes de son ministère - ses deux dernières nominations, par exemple, au BAPE, c'est un chef de cabinet et un employé qui, pour trois ans, aura à juger son ministère et aura à revenir dans le ministère - est-ce que ce sont là des garanties minimales de neutralité et d'indépendance?

Le Président: Mme la ministre de l'Environnement.

Mme Bacon: M. le Président, je pourrai faire parvenir les CV de ces deux personnes. Si je parle de Mme Journault du ministère, c'est une personne reconnue dans le milieu, qui connaît les dossiers environnementaux et qui est capable de faire un excellent travail.

Quant à M. Dorais, qui était au cabinet du ministre des Communications, lui aussi a les qualifications nécessaires. Je ferai parvenir copie des CV. Il verra exactement les qualifications de ces deux personnes qui vont *faire un* travail extraordinaire auprès du Bureau d'audiences publiques.

Quant à des nominations politiques, comme le dit le chef de l'Opposition en parlant d'ancien chef de cabinet, il faudrait peut-être regarder tous ceux qui sont dans la fonction publique qui étaient autrefois des chefs de cabinet des ministres péquistes.

Des voix: Ah!

Le Président: Mme la députée de Chicoutimi, en principale.

Moyens de pression des infirmières  
et situation dans les hôpitaux

Mme Blackburn: Merci, M. le Président. Selon les Informations obtenues aujourd'hui, les

hôpitaux nous permettent d'affirmer que le plus fort de la crise viendra en fin de semaine. Déjà, on n'opère que les cas d'urgence ou, encore, les cas mineurs qui nécessitent moins de 48 heures d'hospitalisation. Toutes les autres personnes pour qui une intervention chirurgicale pourrait nécessiter une plus longue hospitalisation se voient reportées de jour en jour.

Par ailleurs, la situation qui est tendue dans les régions est devenue critique dans la grande région de Montréal. On ferme des lits quand ce ne sont pas des départements. Les urgences débordent. Il y a des places en soins intensifs qui sont également fermées. Il y a dans certains cas des transferts. Au moment où on se parle, la liste d'attente dans les hôpitaux pour les chirurgies électives a atteint un sommet sans précédent.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, hier, répétait à satiété qu'il n'y avait rien d'alarmant. Pourtant, alors que la situation était beaucoup moins dramatique, l'actuel premier ministre déclarait, en janvier 1985, que le gouvernement faisait preuve de négligence criminelle. Il qualifiait la situation de crise, de mesures de guerre dans les hôpitaux.

M. le Président, comment...

Le Président: Votre question.

Mme Blackburn: Ma question, M. le Président.

Le Président: Votre question, madame.

Mme Blackburn: M. le Président, comment ce gouvernement peut-il qualifier la situation actuelle dans les hôpitaux comme étant non alarmante, si on pense aux propos qu'il tenait alors, et qu'est-ce que la ministre fait? Je sais qu'elle a été un peu absente mais, quand même, son gouvernement était là, son ministère était là.

Le Président: Madame...

Mme Blackburn: Qu'est-ce qu'elle fait de façon concrète pour s'assurer que les personnes qui sont sur les listes d'attente puissent être admises à l'hôpital?

(14 h 40)

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: Monsieur...

Le Président: S'il vous plaît!

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, vous me permettrez d'abord de remercier ma collègue, la ministre déléguée à la Santé et aux Services sociaux, qui a assuré la relève pendant mon absence de quelques jours. J'ai écouté rémunération des faits que la députée de Chicoutimi vient

de faire. Je dois vous dire qu'elle a des données que je ne connais pas, en dépit du fait que les données les plus récentes que j'ai obtenues sur l'ensemble de la situation remontent exactement à midi aujourd'hui. Actuellement, c'est évident qu'il y a des lits qui sont fermés par suite des pressions exercées par les infirmières qui ont choisi de ne pas faire de temps supplémentaire, et il y a sur les 28 000 lits de courte durée du Québec, aujourd'hui à midi - ceci peut évoluer d'heure en heure - 410 lits qui sont fermés.

La députée de Chicoutimi a fait allusion au fait que la situation pourrait devenir plus grave en fin de semaine, et je pense que c'est exact, parce que la fin de semaine correspond à une période où évidemment il y a plus de personnel qui est appelé pour faire du temps supplémentaire. Ce dont je peux assurer la population, c'est que de lancer comme ça que les urgences sont bondées est tout à fait inexact, M. le Président. Elles ne sont pas fermées non plus. Je peux assurer la population que l'on répond à toutes les urgences, qu'il s'agisse d'interventions chirurgicales ou qu'il s'agisse d'une urgence médicale dans les hôpitaux de même que de soins dans les unités de soins intensifs.

M. le Président, ce que je veux dire, c'est qu'évidemment, tout moyen de pression qui est exercé dans le domaine de la santé et des services sociaux, particulièrement dans le domaine des centres hospitaliers, a des conséquences telles que celles auxquelles on a fait référence tout à l'heure: l'allongement des listes d'attente. Mais, encore une fois, je veux rassurer la population qu'il n'y a pas d'urgences qui sont refusées pour chirurgie ou pour hospitalisation, en dépit du fait que les hôpitaux subissent présentement des pressions. En relation avec sa question plus directe...

**Le Président:** En conclusion, Mme la ministre. Vous allez avoir plusieurs additionnelles.

**Mme Lavoie-Roux:** Je dois dire, M. le Président, que nous sommes dans une situation de négociations - les infirmières ont choisi d'exercer ce moyen de pression, c'est leur choix - et que les négociations vont bon train, que les négociations sont menées de façon intensive et que même on a maintenant, depuis quelques jours, décidé de négocier le jour et le soir. Je ne sais pas si on négocie davantage...

**Le Président:** En conclusion, madame.

**Mme Lavoie-Roux:** ...et qu'on ose espérer que des ouvertures de part et d'autre permettront de régler ce problème qui affecte la population, dans tous les cas, malheureusement, et je souhaite qu'on trouve une solution à ce problème.

**Le Président:** Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle. Sans préambule, en

additionnelle.

**Mme Blackburn:** En additionnelle, M. le Président. Que fait ta ministre de concret pour éviter que les hôpitaux soient en crise en fin de semaine? Et trouve-t-elle normal que le seul fait que les infirmières refusent de faire du temps supplémentaire - on ne parie pas de temps régulier - oblige les hôpitaux du Québec à couper dans les services réguliers à la population? Trouve-t-elle cela normal?

**Le Président:** Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, d'abord, il faudrait resituer dans son contexte la signification du refus de faire du temps supplémentaire. Le temps supplémentaire dans l'ensemble des hôpitaux du Québec compte pour 2 % des heures travaillées dans une année. Il est évident que ces 2 % sont répartis d'une façon inégale, selon les hôpitaux. Il y a des hôpitaux où cela a peu d'influence, alors que, dans d'autres hôpitaux, évidemment, l'influence est plus grande. Mais je répète que les administrations hospitalières prennent les moyens nécessaires pour assurer que les services d'urgence, les services en soins intensifs et autres soient disponibles pour la population, et ceci, même durant la fin de semaine.

**Le Président:** Mme la députée de Johnson, en additionnelle.

**Mme Juneau:** Merci, M. le Président, étant donné que la ministre a admis qu'elle n'était pas au courant de la situation exacte et qu'elle revient de Rome - j'espère qu'elle a ramené des miracles - dans la région de l'Estrie...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la députée de Johnson, en additionnelle. Votre question, s'il vous plaît!

**Mme Juneau:** Est-ce que la ministre est consciente qu'au CHUS, à Sherbrooke, on retourne des gens chez eux le vendredi pour les ramener le lundi, qu'on avait 36 temps supplémentaires à chaque fin de semaine et qu'aujourd'hui, on retourne les gens et qu'à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, il y a tout un département de fermé à cause de l'incurie du gouvernement?

**Le Président:** Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, j'ai ici la liste pour la région de Sherbrooke. Si on me le permet, je vais lui donner exactement les faits.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la ministre, vous avez toujours la parole.

Mme Lavote-Roux: A 11 heures ce matin, ou à midi, comme Je l'indiquais tout à l'heure, au Centre hospitalier de Sherbrooke, l'ancien Sherbrooke Hospital, il y a arrêté des cas électifs et fermeture de dix lits. A l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, il y a deux des lits pour soins intensifs qui sont fermés. Quand elle fait allusion au CHUS, je ne sais pas ce à quoi elle fait allusion.

Par contre, je voudrais lui dire, M. le Président, que je ne ferai pas de miracle parce que je reviens de Rome, mais j'y ai invoqué saint Jude pour les causes désespérées, l'Opposition.

Le Président: En additionnelle, M. le député de Laviolette. A l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Laviolette, vous avez la parole.

M. Jolivet: Merci, M. le Président. Je suis assuré qu'elle ne sera pas exaucée en parlant ainsi. Est-ce que la ministre est aussi au courant qu'au Centre hospitalier régional de la Mauricie, les opérations en chirurgie élective sont actuellement diminuées de 30 % à 40 % étant donné, justement, les moyens de pression, qu'à l'hôpital Lafèche, à Grand-Mère, les soins intensifs sont fermés, qu'à l'hôpital régional et à l'hôpital Lafèche de Grand-Mère, les urgences, certains jours passés, ont été fermées et qu'ils ont été obligés de faire un choix, pour en transférer, entre Saint-Joseph et Sainte-Marie à Trois-Rivières?

Le Président: Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Mme Lavoie-Roux: M. le Président, le député de Laviolette est fort au courant qu'au centre hospitalier Lafèche, il y a des problèmes qui perdurent et qui n'ont rien à voir avec la situation, l'exercice des moyens de pression par les infirmières, au moment où nous nous parlons. Alors, selon les nouvelles que j'ai de la région de Trois-Rivières, qu'il y ait un ralentissement dans l'admission des électifs, c'est fort plausible, mais il n'y a pas de lit de fermé relativement à la pression exercée par les infirmières.

Le Président: Je vais reconnaître la cinquième principale cet après-midi à M. le député de Sainte-Marie.

#### Réaction des athlètes québécois aux Jeux de la francophonie

M. Laporte: Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. M. le Président, hier, le député du Lac-Saint-Jean qualifiait de "bâtarde" l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral, ceux du Nouveau-Brunswick et du Québec concernant notre participation aux Jeux de la francophonie. Toutefois, l'Opposition officielle a bien évité de parler des intervenants

directement concernés dans ce dossier, soit les athlètes eux-mêmes ainsi que le personnel d'encadrement. Ma question: est-ce que le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche peut informer cette Assemblée s'il a obtenu des principaux concernés, soit les athlètes participants et participantes et le monde du sport, leurs réactions sur ce sujet?

Le Président: M. le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.  
(14 h 50)

M. Picotte: Merci, M. le Président. Je pense que la question du député de Sainte-Marie est pertinente, d'autant plus que nos amis de l'Opposition, hier, se sont tirés un peu en l'air pour décrier cette entente, la traiter de bâtarde et envoyer des communiqués de presse. Je vous ai déjà dit, M. le Président, que nous travaillons en fonction de l'athlète d'abord. Ce qui est important, chez nous, c'est l'athlète. Ce qui est important, c'est de travailler avec les intervenants.

M. le Président, n'en déplaise à nos amis d'en face qui ont voulu politiser le dossier, je dois tout simplement vous dire que nous avons reçu, ce matin... C'est drôle, c'est le traitement qu'ils font aux athlètes et aux sports, c'a toujours été ridicule, de leur côté...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Picotte: D'ailleurs, c'a toujours été la dernière question de...

Le Président: M. le ministre.

M. Picotte: M. le Président, je pense que, comme moi, vous constatez qu'on doit dénoncer l'attitude arrogante des gens d'en face à l'égard des athlètes du Québec. D'ailleurs, ça paraît, quand vous étiez là, M. le député de Lac-Saint-Jean, M. le député de Juliette, que vous avez passé votre temps à rire des athlètes. Cela a paru quand vous étiez là.

Le Président: À la question, M. le ministre.

M. Picotte: J'aimerais tout simplement vous mentionner ceci. L'organisme Sports Québec, sous la signature de M. Jean-Paul Chariebois, nous envoyait une missive, ce matin, qui disait ceci: "L'accord auquel vous êtes parvenu avec vos partenaires fédéraux et du Nouveau-Brunswick répond bien à nos attentes. La représentation québécoise et sa reconnaissance au sein de la délégation canadienne permettent à nos athlètes de vivre cet événement international, et ce dans le respect de leur milieu de provenance et d'encadrement sportif." Enfin, M. le Président, on dit: "Vous remerciant sincèrement de votre collaboration et de vos interventions, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs."

Contrairement à ceux qui voulaient politiser le dossier, nos athlètes seront au Maroc. C'est ce qu'Us désiraient, et non pas de la politique.

Le Président: En principale, M. le whip de l'Opposition.

Le dossier du poisson avarié de Provigo

M. Brassard: M. le Président, par les temps qui courent, on a plutôt le goût d'être végétariens. Il est question de viande hachée avariée, de poulet impropre à la consommation, mais il est toujours question de poisson avarié de Provigo. Dans ce dossier, les contradictions entre les versions du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Justice sont multiples et évi- dentes.

Dans le dossier du poisson avarié de Provigo, d'une part, le ministre de l'Agriculture affirme que les officiers de son ministère ont insisté plusieurs fois, à quatre reprises plus précisément, auprès du ministère de la Justice pour que des poursuites soient intentées. D'autre part, U y a la version du ministre de la Justice qui est la thèse de l'oubli. Ma question au ministre de la Justice: Comment le ministre peut-il soutenir la thèse de l'oubli, dans cette affaire, alors qu'elle n'est pas crédible ni sérieuse lorsque confrontée à la version du ministre de l'Agriculture qui affirme et qui a affirmé plusieurs fois que son ministère, à au moins quatre reprises, a insisté auprès du ministre de la Justice pour que des poursuites soient intentées avant le délai prescrit de deux ans. Comment peut-H soutenir sérieusement et de façon crédible la thèse de l'oubli, alors que le ministre de l'Agriculture affirme avoir insisté auprès de son ministère à quatre reprises?

Le Président: M. le ministre de la Justice et responsable de la Sécurité publique. M. le ministre.

M. Rémillard: M. le Président, dès que j'ai été informé de cette affaire par les articles de journaux, j'ai demandé à mon sous-ministre de faire rapport. Ce rapport a démontré très clairement - je l'ai dit en cette Chambre - qu'il s'agissait d'une négligence de la part d'un avocat du ministère de la Justice qui avait négligé de prendre action. Maintenant, le dossier est demeuré au ministère de la Justice pendant treize mois, pas deux ans, treize mois, mais ça ne change absolument rien au fait qu'il y a eu une négligence. D'autre part, au dire de cet avocat - c'est dans le rapport complet que j'ai obtenu de mon sous-ministre N y a à peine quelques jours et qui est très complet - il témoigne qu'il a reçu une communication. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'appels de logés, mais qu'il y a eu une communication et qu'il a mentionné que le dossier suivait son cours, mais qu'il a oublié ce dossier. Il y a

différents éléments qui ont pu entrer en ligne de compte, M. le Président, par exemple, qui y avait deux poursuites contre la société Provigo distribution Inc., et celle qui était périmée, au départ, était en deuxième ordre par rapport à celle qui avait prescription seulement au mois de mai.

M. le Président, je voudrais faire le point sur cette affaire et dire que, dans ce cas-là, il s'agit de la négligence d'un procureur et que des mesures administratives seront prises pour que cela ne se produise plus et pour qu'il y ait une situation qui nous amène à avoir un contrôle plus strict de ces domaines de prescription. M. le Président, H n'y a rien d'autre qu'une négligence de la part d'un procureur dans cette affaire.

Le Président: M. le whip de l'Opposition, en additionnelle.

M. Brassard: M. le Président, le ministre de la Justice est-N en train de dire à cette Chambre que son collègue de l'Agriculture a menti à l'Assemblée nationale? Plusieurs fois, en cette Chambre, son collègue de l'Agriculture a affirmé solennellement que son ministère, que ses fonctionnaires avaient communiqué à au moins quatre reprises avec son ministère pour que des poursuites soient intentées. S'il maintient la version qu'H vient de nous donner, il est en train de nous dire que son collègue a menti à la Chambre.

Le Président: M. le ministre de la Justice et responsable de la Sécurité publique. M. le ministre.

M. Rémillard: M. le Président, qu'est-ce que cela donne de dire qu'il y a eu quatre, cinq ou dix communications? Une chose est certaine, il y a eu négligence de la part d'un avocat du ministère de la Justice. C'est ce que j'ai dit au début et c'est ce que je vais répéter. Tout à l'heure, j'ai dit que cet avocat qui est en cause, qui a été négligent, a témoigné qu'il y a eu une communication. Il a pu y avoir d'autres communications de logées et à d'autres niveaux. Cependant, selon cet avocat, il y a eu une communication où il a pu y avoir échange de vues entre les deux. Dans ce contexte, qu'il y ait eu cinq ou dix communications et que le dossier soit demeuré au ministère de la Justice deux ou trois ans, peu importe. Il reste une chose, N y a eu négligence de la part d'un fonctionnaire, de la part d'un avocat qui a sa compétence. Je ne veux pas toucher à cette compétence. Cependant, ce que je veux dire, c'est que, dans ce cas, cet avocat, ce procureur a été négligent et nous avons les résultats que nous connaissons.

Le Président: Fin de la période régulière de questions.

Nous allons continuer les affaires courantes.

Motions sans préavis. M. le ministre du

Travail.

Est-ce que j'ai le consentement de cette Assemblée pour procéder immédiatement aux avis concernant les travaux des commissions? Je vais reconnaître M. le leader du gouvernement.

#### Avis touchant les travaux des commissions

**M. Gratton:** M. le Président, j'avise l'Assemblée qu'aujourd'hui, de 15 h 30 à 18 h 30 et de 20 heures à 22 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau, la commission de l'économie et du travail complétera l'étude des programmes 5 à 9 des crédits budgétaires du ministère de l'Énergie et des Ressources.

De 15 h 30 à 19 h 30, à la salle du Conseil législatif, la commission des institutions complétera l'étude des crédits budgétaires du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

J'avise également cette Assemblée que mardi, le 2 mai, de 10 heures à 12 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau, la commission de l'aménagement et des équipements entreprendra l'étude des crédits budgétaires de l'Office de planification et de développement du Québec.

De 10 heures à 13 heures, à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine, la commission des affaires sociales poursuivra l'étude des crédits budgétaires du ministère de la Santé et des Services sociaux.

De 10 heures à 13 heures, à la salle du Conseil législatif, la commission de l'économie et du travail étudiera les programmes 1 à 4 des crédits budgétaires du ministère de l'Énergie et des Ressources et, finalement, de 10 heures à 11 h 30, à la salle 101 de l'édifice Pamphile-Le May, la commission du budget et de l'administration procédera à l'étude des crédits budgétaires du ministère du Revenu.

**La Vice-Présidente:** À l'ordre, s'il vous plaît! Merci, M. le leader du gouvernement. Compte tenu que certaines commissions doivent outrepasser les heures normales, est-ce qu'il y a consentement, en vertu de l'article 143? Consentement. Ceci met fin aux avis touchant les travaux des commissions.

#### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Avant la motion sans préavis, nous allons passer aux renseignements sur les travaux de l'Assemblée. Est-ce qu'il y a des renseignements sur les travaux de l'Assemblée?

**M. Gendron:** Non, il n'y en a pas.

**La Vice-Présidente:** Permettez-moi de vous en donner un. J'aimerais vous informer qu'il y aura interpellation, le jeudi 4 mai 1989. Elle portera sur le sujet suivant: La détérioration des services offerts aux travailleurs et aux travailleuses du Québec par la Commission de la santé

et de la sécurité du travail.

S'il vous plaît, je demanderais de la collaboration. J'ai de la difficulté à m'entendre. S'il vous plaît!

**Une voix:** À l'ordre!

(15 heures)

**La Vice-Présidente:** Si vous le permettez, je vais reprendre. J'informe les députés qu'il y aura interpellation le jeudi 4 mai 1989 et qu'elle portera sur le sujet suivant: La détérioration des services offerts aux travailleurs et travailleuses du Québec par la Commission de la santé et de la sécurité du travail....

**Une voix:** Madame, mettez-le dehors.

**Une voix:** Mettez-le dehors...

**La Vice-Présidente:** S'il vous plaît, je demande la collaboration de la Chambre.

M. le leader adjoint de l'Opposition et député de Lavolette s'adressera alors à M. le ministre du Travail. Est-ce qu'il y a consentement pour déroger à l'article 298 de nos règlements?

**M. Gendron:** Consentement.

**La Vice-Présidente:** Consentement. S'il vous plaît!

Ceci met fin aux renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

Nous allons revenir aux motions sans préavis et là-dessus je vais maintenant reconnaître M. le ministre du Travail. M. le ministre du Travail.

#### Motion proposant de souligner la contribution des travailleuses et des travailleurs au développement de la société québécoise

**M. Séguin:** Oui, Mme la Présidente, je voudrais déposer une motion à l'occasion de la fête des travailleurs, le 1er mai. Cette motion se lirait comme ceci: "Que cette Assemblée, à l'occasion du 1er mai, souligne de façon particulière la contribution inestimable des travailleuses et travailleurs au développement de la société québécoise."

**La Vice-Présidente:** Est-ce qu'il y a consentement pour débattre la motion?

**Une voix:** Il y a consentement.

**La Vice-Présidente:** Consentement. M. le ministre du Travail. S'il vous plaît!

M. le ministre du Travail.

**M. Yves Séguin**

**M. Séguin:** Merci, Mme la Présidente. C'est

un plaisir et aussi un honneur pour moi que d'inviter tous mes collègues de l'Assemblée nationale à souligner de façon particulière la contribution remarquable des travailleuses et des travailleurs au développement de la société québécoise. Comme tous le savent, le 1er mai est la journée qui leur est dédiée.

Le développement de la société québécoise, notamment son développement économique, est en plein essor et, si tel est le cas, nos entreprises le doivent en grande partie aux travailleuses et aux travailleurs du Québec.

Personne ne sera surpris si je vous dis que le climat des relations du travail au Québec est excellent. Dans tous les secteurs, on aura remarqué, depuis deux ou trois ans, un changement dans le discours patronal et syndical. C'est ensemble que patronat et syndicat parlent de qualité de vie au travail, de productivité, de sentiment d'appartenance, de mieux-être dans le milieu du travail, de formation, bref, la concertation est à l'ordre du jour. On peut sans doute parler d'une nouvelle maturité dans les relations entre les parties, puisqu'on préfère s'attarder à ce qui nous unit plutôt qu'à ce qui nous divise.

En tant que porte-parole du gouvernement, je me réjouis de constater que les relations du travail sont à l'enseignement de la concertation. J'en veux pour preuve, par exemple, le règlement intervenu hier dans le domaine de la construction. Je tiens à féliciter sincèrement toutes les parties qui ont travaillé d'arrache-pied en vue d'en arriver à une entente négociée avant l'échéance du 30 avril. C'est là un signe évident de la maturité des parties dans le secteur de la construction et une preuve tangible de l'importance qu'on accorde à la paix sociale et à l'harmonie dans le domaine des relations du travail.

En tant que témoin privilégié, je tiens à souligner le sens des responsabilités de tous nos partenaires face à l'important rôle qu'ils jouent au sein de notre société. Pour l'illustrer, je vous dirai simplement que, depuis quelques années, le nombre de jours-personnes de travail perdus est en décroissance constante au Québec et que, à l'opposé, le nombre de conventions collectives conclues sans arrêt de travail augmente continuellement d'année en année. J'ajouterais, Mme la Présidente, qu'aux mois de novembre et décembre derniers, nous avions au Québec le nombre de personnes en conflit de travail dans une journée le plus bas de toute l'histoire des relations du travail au Québec, c'est-à-dire moins de 1500 personnes en conflit de travail dans une journée.

Nous ne pouvons être qu'incités à relever ensemble les défis des années quatre-vingt-dix, en ayant à l'esprit l'amélioration et la progression des conditions de vie des travailleuses et des travailleurs, syndiqués et non syndiqués.

En conclusion, je tiens à remercier et à féliciter sincèrement toutes celles et ceux qui travaillent quotidiennement à relever les défis

menant à la progression et au développement du Québec. Le lundi 1er mai est la fête des travailleuses et des travailleurs, mais leur contribution remarquable mérite d'être soulignée tous les jours de l'année. Je vous remercie, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le ministre du Travail. Je vais maintenant reconnaître, M. le député de Laviolette.

M. Jean-Pierre Jolivet

M. Jolivet: Merci, Mme la Présidente. Le ministre nous amène, par cette motion, à vouloir regarder les côtés qui doivent nous unir plus que ceux qui doivent nous désunir. Cependant, je ne peux, malheureusement accepter cette façon de voir sans au moins, comme membre de l'Opposition, faire en sorte de défendre justement ces travailleurs et ces travailleuses qui, tous les jours, permettent à la société québécoise de progresser, mais qui, dans bien des circonstances, le font au risque et péril de leur propre santé et de leur propre vie.

Le ministre, fier de l'accord intervenu dans la construction, nous indique que c'est un événement important pour lui. Je n'en disconviens pas et vous serez d'accord avec moi. Mais, pendant ce temps, on sait qu'un employeur, le gouvernement, fait face aux employés des secteurs public et parapublic qui font des demandes leur permettant d'en arriver à des conclusions aussi heureuses que celles qui sont intervenues dans le secteur de la construction. Pour le moment, ils voient leurs conditions bafouées par un gouvernement qui, dans une négociation s'annonçant difficile, en arrive à présenter des offres malheureusement refusées par les syndiqués.

En même temps, il y a aussi des gens de mon comté qui, depuis près d'un an, sont en grève. Cette grève dure encore au moment où on se parle. Vous avez ici, à Québec, une compagnie, Reed Paper, qui a acheté la scierie dans le coin et qui est en grève depuis près d'un an maintenant. Il y a donc des gens qui subissent les contrecoups de ces relations parfois difficiles entre les patrons et les employés. Cependant, ce qui m'irrite un peu, c'est de voir que ce ministre du Travail, en cette journée des travailleurs, en cette fête importante n'indique que les bons côtés, semble encore une fois oublier la partie difficile que vivent des hommes et des femmes qui meurent au travail, qui s'y blessent et qui, dans les cas où ils sont blessés - et plusieurs députés en cette salle, tant du côté ministériel que de l'Opposition, seront d'accord avec moi - subissent les contrecoups difficiles d'une demande à la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Ces gens font appel par-dessus appel. Les employeurs ne contestent en aucune façon l'accident, mais la CSST, par sa présidente - étant donné les budgets qu'elle dort

rendre, semblerait-il, sans déficit, pour diminuer le déficit accumulé - fait en sorte qu'on se retrouve finalement avec des gens qui sont pris pendant un an, deux ans, trois ans et quatre ans dans des débats à n'en plus finir à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, devant le comité de révision paritaire où, en ce qui a trait à l'arbitrage médical, à d'autres paliers, tels la Commission des affaires sociales pour la partie de l'ancienne loi ou la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles. Ces gens, dans certains cas, voient leur vie familiale, leur vie de couple en difficulté. Dans certains cas, même, des gens ont vu, au bout de ces procédures ou en cours de procédures, leur maison disparaître quasiment en fumée parce qu'ils ont été obligés de s'en débarrasser, parce qu'ils étaient pris dans des conditions tout à fait anormales au moment où on se parle par une présidente qui a décidé d'agir, elle, comme elle agit actuellement.

En cette fête des travailleurs et des travailleuses, on voudrait se réjouir. Je suis content, oui, comme représentant de l'Opposition, de participer à ce débat, pour faire voir aussi qu'en plus de la réjouissance que le ministre a, il y a, à côté de cela, des gens qui ont des difficultés énormes. C'est de ces gens-là que je vais parler et pour lesquels je vais faire les batailles qui s'imposent pour en arriver finalement à ce que le milieu de travail soit un milieu de plus en plus sécuritaire, qu'il y ait de plus en plus de prévention et qu'au lieu d'embaucher des gens qui font seulement de l'inspection, on s'oriente aussi vers la prévention et qu'au lieu d'engager des avocats qui combattent les travailleurs, on arrive plutôt à les aider. Ce n'est pas en faisant disparaître, dans certains cas, des départements de santé communautaire qui font des recherches sur l'ensemble du milieu de travail en termes de prévention, d'épidémies et de conditions de vie du milieu qu'on va être capable de répondre adéquatement à ces hommes et à ces femmes qui donnent leur vie et leur santé - je dis bien, Mme la Présidente, leur vie et leur santé - pour que le Québec soit le meilleur possible.

Je terminerai en disant: oui, comme membres de l'Opposition, nous acquiesçons à une motion qui a pour but de féliciter les travailleurs, d'encourager les travailleurs et les travailleuses du Québec en les assurant de notre appui le plus total possible pour qu'ils obtiennent, aussi bien dans leurs conditions de travail que dans leur milieu de travail, l'assurance que leur santé et leur vie seront le plus possible en sécurité. Dans ce sens-là, Mme la Présidente, il est évident que nous sommes d'accord pour féliciter les travailleurs et les travailleuses, mais nous voulons en même temps bien faire saisir au ministre que son travail n'est pas terminé par une simple motion, qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Dans ce contexte, nous allons appuyer les travailleurs et les travailleuses du

Québec pour qu'ils obtiennent les meilleures conditions de travail possible. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Lavolette. // n'y a pas d'autres interventions? Le débat est terminé.

Est-ce que la motion présentée par M. le ministre du Travail qui se lit comme suit: "Que cette Assemblée, à l'occasion du 1er mai, souligne de façon particulière la contribution inestimable des travailleuses et travailleurs au développement de la société québécoise", est adoptée?

Des voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Adopté.

M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Mme la Présidente, cela mettant fin aux affaires courantes, je propose que l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 14 heures.

La Vice-Présidente: Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté.

Nous allons donc ajourner nos travaux à mardi, le 2 mai, à 14 heures.

(Fin de la séance à 15 h 10)